



## Annulation de pension alimentaire

Par **abtone**, le **20/03/2009** à **14:14**

bonjour,

ayant deux enfants , un fils de 14ans et une fille de 17ans.

Les enfants étant à la garde de leur mère, je bénéficie d'un droit de visite ainsi que de l'autorité parentale conjointe et je verse une pension alimentaire.

Ma fille a actuellement de gros problèmes relationnels avec sa mère ,elle est venue s'installer chez moi dans l'urgence. dans le cas ou elle désirerai rester avec moi,est ce que je dois continuer à verser la pension alimentaire à mon fils qui lui reste avec sa mère

merci d'avance pour votre r2ponse.